

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 9 Procuration : 3 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme MICHAUD Carole <u>Date de convocation</u> : 7 mai 2024</p>
<p><u>Réf</u> : 2495 <u>OBJET</u> : ACQUISITION PARCELLE AE 216, MADAME MARIE- CLAUDE BOUVET POUR UNE SUPERFICIE DE 1294 M2</p>	<p><u>Présents</u> : <u>Présents</u> : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha - Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. ROSSET André <u>Absents ou excusés</u> : Mme MICHAUD Sonia ; M. BRAIZE Richard ; M. DUCHEMIN Vincent <u>Procuration</u> : M. DUCHEMIN Vincent à M. MUFFAT Michel M. BRAIZE Richard à SIBIL Christine Mme MICHAUD Sonia à MICHAUD Carole</p>

Monsieur MUFFAT Michel propose au Conseil Municipal que la commune se porte acquéreur d'une partie de la parcelle AE 216, propriété de Madame Marie-Claude BOUVET, pour une surface de 1294 m²,

Vu l'avis des domaines pour un montant de 323.500 €, soit 250€/m², en date du 08/04/2024, Il indique que le prix d'acquisition de cette parcelle située en zone « 2AU OAP MON8 » du PLUI-h, est fixé à : 210.00 €/M2, prix inférieur à l'estimation des domaines, car sur la carte des aléas (PPR en révision), une partie de ce terrain se trouve reclassée en zone d'aléas forts G3, ce qui diminue l'exploitation future de ce tènement. De plus, la commune prendra à sa charge tous les frais relatifs à la présente acquisition.

Il précise que le montant total de cette acquisition se monte donc à 1 294 M2 X 210,00 € = **271 740.00 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- * **ACCEPTTE** l'acquisition par la commune de la parcelle AE 216, pour une surface de 1 294 M2
- * **PREND ACTE** que le prix d'achat sera de 1294 m² X 210.00 € = 271 740.00 € et les frais de notaire seront supportés par la commune.
- * **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

A Montriond le 13 Mai 2024

La secrétaire de séance
Mme MICHAUD Carole



Acte certifié exécutoire

Après transfert en Préfecture le

Et publication le

Le MAIRE,
DENNE JEAN- CLAUDE

